

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 30 Juin 2020**

DATE DE CONVOCATION : 23 Juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt, trente juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : GAUTIER Bruno, DECHAMP Jean - Luc, COURTIER Michel, LADET André, GUITTON Sophie, MORLET Laura, DHAUSSY Michael, CAUMES Lydie, FROGNEUX Philippe, MEUNIER Angélique, REGNIER Guy.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP

**Objet de la délibération : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 26 / 2019
Réfection et entretien des voiries communales – demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Rural
(Co.R)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération n° 2019 – 26, le conseil municipal a délibéré sur le programme de travaux pour la réfection et l'entretien des voiries communales s'élevant à 452 642 € HT et sollicité des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Ce programme ayant été modifié, il est nécessaire de présenter le nouveau contrat rural et de le soumettre au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

Sites travaux	Montant HT des travaux
1) Route du Vieux Moulins (Défense Incendie)	53 434,00 € HT
2) Rue du Chalet :	11 989.95 € HT
3) Parking rue des Canes :	20 490.23 € HT
4) Rue de Vieux Moulin (voirie)	106 085.86 € HT
5) Route de la Trousse	53 949.00 € HT
6) Route de Crouy	75 155.85 € HT
7) Zone de rencontre rues du Coq, des Canes et du Chalet	7 234.50 € HT
Montant total des travaux HT	328 339.39 € HT

A cela s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre du cabinet BEIMO s'élève à : 22 973.77 €

Le montant total de l'opération s'élève à :

351 313.16 €

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **trois ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine et Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000.€
- **DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- **DÉSIGNE** le Cabinet BEIMO Aménagement, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre le 4 juillet 2019 relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 2 Juillet 2020

Le Maire,
Bruno GAUTIER



TABLEAU FINANCIER / ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Commune de la commune département

Seine et Marne

077-217842022
 Date de réimpression: 06/07/2020
 REACTIF DE MEAUX
 N° R: 06/07/2020
 DE 2020_026-DE

OPERATION(S)	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S) EN € HT	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	SUBVENTION REGION 40%	SUBVENTION DEPARTEMENT 30%	PART COMMUNALE 30%
			2 021	2 022	2 023				
Aménagement de voiries communales	351 313,16	351 313,16	99 659,10	113 511,87	138 142,19	140 525,26	105 393,95	105 393,95	
TOTAL	351 313,16	351 313,16	99 659,10	113 511,87	138 142,19	140 525,26	105 393,95	105 393,95	
SUBVENTION DEPARTEMENT									
SUBVENTION REGION						140 525,26			

Vu pour être annexé à la délibération N° 2020 - 26

Ocquerre le 2 Juillet 2020

Le maire
 Bruno GAUTIER


